



FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP ET DE TIR A BALLE

14 rue Avaulée, 92240 MALAKOFF – Tél : 01 41 41 05 05
Email : secretariat@ffbt.asso.fr – Site internet : www.ffbt.asso.fr



TARIFS Licences 2026

– Tarifs votés lors de l'Assemblée Générale 2025 –
Reconduction des tarifs 2025

2 tarifs :

- Licence Jeune : 32€
- Licence Adulte : 67€

Catégorie	Date de naissance	Âge au cours de l'année 2026	Tarif Licence 2026**
Cadet F et G : CaG et CaF	Né(e) après le 31/12/2009	Jusqu'à 16 ans*	32 €
Junior F et G : JuF et JuF	Né(e) du 01/01/2006 au 31/12/2009	17 à 20 ans	
Dame A et B : DamA, DamB	Née avant le 01/01/2006	21 ans et plus	67 €
Homme : ManF, Man1, Man2, Man3, Man4	Né du 01/01/1971 au 31/12/2005	21 à 55 ans	
Sénior A et B : SenA, SenB	Né du 01/01/1961 au 31/12/1970	56 à 65 ans	
Vétéran : Vet	Né du 01/01/1954 au 31/12/1960	66 à 72 ans	
Master : Mas	Né avant le 01/01/1954	73 ans et plus	

*** La participation aux compétitions (y compris les concours de club) n'est autorisée qu'à partir de 12 ans révolus.**

**** Une participation de 2€ pour la défense des clubs est incluse dans le montant annoncé.**

Options :

Assurance	
Assurance Option 1 : 6€	Assurance Option 2 : 8€
Les options sont consultables sur le site de la Fédération	
Abonnement Ball-Trap Magazine (trimestriel)	
Métropole : 15€	Outre-Mer : 18€

CALENDRIER pour la prise d'une Licence 2026

La saisie des demandes de licences 2026 sera ouverte sur Weblice et via les comptes Tireurs à partir du mercredi 3 décembre 2025.

Les documents requis seront examinés et validés progressivement par la Fédération, tout au long du mois de décembre 2025. Les premières licences 2026 seront validées à partir de la dernière semaine de décembre 2025.

Calendrier récapitulatif :

- À partir du 1^{er} décembre 2025 : clôture des demandes de licences 2025 ;
- À partir du 3 décembre 2025 : ouverture des demandes de licences 2026 ;
- Décembre 2025 : validation progressive des documents requis par la Fédération ;
- Dernière semaine de décembre 2025 : validation des premières licences 2026.

Les licences seront ensuite traitées au fil de l'eau.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES pour la prise d'une Licence 2026

Obligatoire pour tous (renouvellement ou première licence)

1. **Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du ball-trap** (modèle disponible sur la page d'accueil du site internet de la Fédération).

Conformément à l'article L231-2-3 du Code du sport, ce certificat doit être **daté de moins d'un an au moment de la demande de licence**.

Validité du certificat :

Pour l'entraînement/la pratique en loisir : le certificat médical reste valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour les compétitions : il doit avoir moins d'un an à la date de la compétition.

La mise à jour du certificat médical en cours d'année doit être effectuée par le tireur via son compte Tireur/l'application FFBT.

Exemple concret :

J'ai un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du ball-trap daté du 10 mai 2025.

- Je peux l'utiliser pour ma demande de licence 2026 qui devra être validée avant le 9 mai 2026.
- Une fois ma licence 2026 validée, ce certificat me permet de m'entraîner/pratiquer en loisir jusqu'au 31 décembre 2026.
- Si je participe à une compétition avant le 10 mai 2026, ce certificat reste valide.
- En revanche, pour toute compétition entre le 10 mai 2026 et le 31 décembre 2026, je devrai fournir un nouveau certificat médical daté de moins d'un an (à transmettre via mon compte Tireur).

2. Une autorisation parentale pour les tireurs mineurs

Pour les tireurs mineurs, une autorisation parentale doit être fournie au club à chaque renouvellement de licence. Le modèle est disponible sur le site de la FFBT. Le Club a l'obligation de la garder en sa possession.

Obligatoire pour toute première demande de Licence 2026 / Recommandé pour tous les licenciés

3. Une pièce d'identité

Carte Nationale d'Identité ou Passeport comportant les informations suivantes : Nom, nom de jeune fille, prénom, date et lieu de naissance. Ces éléments doivent être correctement renseignés sur la fiche du Tireur. Dans le cadre du contrôle FINIADA, le nom de jeune fille doit obligatoirement être renseignée pour toutes les féminines.

4. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Etabli au nom du tireur. Si le nom du tireur ne figure pas sur le justificatif, celui-ci doit être accompagné d'une attestation d'hébergement (notamment pour les mineurs).

L'adresse figurant sur ce justificatif devra être saisie et fera foi, notamment pour l'envoi du Ball-Trap Magazine.

PROCEDURE TIREUR pour obtenir une Licence 2026

Cas d'un renouvellement de licence :

- **Demande dématérialisée** – *uniquement pour les licenciés 2025 majeurs et renouvelant leur licence 2026 au sein du même club.*

Le tireur se connecte à son compte Tireur via le site de la Fédération ou sur l'application téléphone FFBT. Il y dépose son certificat médical, et dans la mesure du possible sa carte d'identité et son justificatif de domicile. Il vérifie ses données personnelles, choisit ses options et transmet sa demande au club. Il s'acquitte auprès du club du règlement de sa licence.

- **Demande directe auprès du club** – *pour tous, et notamment pour les licenciés 2025 souhaitant changer de club en 2026 (sous réserve de la demande de mutation effectuée) ou pour les licenciés 2025 mineurs.*

Le tireur peut se connecter à son compte Tireur pour y déposer les documents requis (certificat médical, et dans la mesure du possible sa carte d'identité et son justificatif de domicile). Il peut également transmettre ces documents sur place, directement au club. Le tireur doit obligatoirement se rendre sur place pour effectuer sa demande de licence 2026 et s'acquitter du règlement.

Cas d'une demande de 1^{ère} licence ou licence antérieure à 2025 :

Le tireur doit se présenter directement au club et transmettre les documents obligatoires : à savoir un certificat médical de moins d'un an, sa pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Il effectue sa demande de licence 2026 sur place, en transmettant les informations nécessaires et en choisissant éventuellement des options. Il renseignera une adresse mail sur laquelle sa licence dématérialisée lui sera transmise.

Procédure complète et détaillée : site fédéral > Pratiquer le ball-trap > Licences 2026

PROCEDURE CLUB pour transmettre une Licence 2026 à la Fédération

- **Demande de renouvellement de licences (procédure dématérialisée)**

Il appartient au Club de **Confirmer ou Refuser** la demande effectuée par le tireur.

Sur Weblice, Licences > Gérer les demandes de renouvellement > Demande en cours.

- **Demande directe auprès du club**

Il appartient au Club d'entrer les informations et télécharger les documents demandés.

Sur Weblice, Licences > Créer/Renouveler une licence.

Chercher ensuite le nom du tireur.

- Soit le tireur est déjà dans notre base de données : renouveler la licence ;
- Soit le tireur n'est pas dans la base de données : créer une nouvelle licence.

Vérifier/Compléter les diverses informations demandées (les documents obligatoires seront à télécharger, nécessité de les avoir en format numérique).

Sur Weblice, Licences > Gérer les demandes en cours

Permet de vérifier que les informations du tireur sont bien complétées. Permet également de vérifier que les documents nécessaires ont bien été téléchargés sur la fiche du tireur. Permet éventuellement de supprimer une demande de Licence avant d'envoyer le bordereau à la Fédération.

Sur Weblice, Licences > Gérer les bordereaux > Valider le bordereau.

Le bordereau est alors transmis à la fédération pour validation des licences qui y sont présentes. Permet également de suivre l'état du bordereau :

- 'Transmis' : le bordereau est transmis par le Club, mais pas encore validé par la fédération.
- 'Validé' : le bordereau a été validé par la fédération.

Pour voir si les licences qui y figurent ont été validés, cliquer sur le bordereau en question. Si une licence est invalidée, possibilité de connaître la raison du refus en allant sur la fiche du Tireur > onglet 'documents'. Possibilité pour le club et pour le tireur d'en télécharger un nouveau pour validation par la suite de sa licence par la Fédération.

Procédure complète et détaillée : site fédéral > Clubs > Documents utiles

INFORMATIONS complémentaires CLUB Licences 2026

Contrôle d'Honorabilité

Contrôle Honorabilité : le ministère des Sports nous impose de contrôler l'honorabilité des encadrants bénévoles et membres des équipes dirigeantes des associations sportives, ainsi chaque personne ayant un mandat de Président, Trésorier, Secrétaire, Formateur ou Arbitre aura l'obligation d'ajouter sur son compte Tireur une pièce d'identité. **Le Club a l'obligation de vérifier que les champs 'lieu de naissance' et 'ville de naissance' sont correctement renseignés pour ces tireurs.**

Lieu de naissance : choisir 'France' ou 'Etranger' :

- Si 'né en France' : saisir le nom ou le code postal de la commune et sélectionner la bonne commune ;
- Si 'né à l'étranger' : sélectionner le pays, puis saisir manuellement le nom de la commune de naissance.

RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données)

Lors du renouvellement/de la création d'une Licence 2026, 3 mentions relatives au RGPD seront indiquées. 2 d'entre elles doivent obligatoirement être cochées pour poursuivre :

- 'J'accepte que mes données personnelles soient utilisées par la FFBT à des fins d'archivages, de contact et à des fins statistiques' ;
- 'J'accepte sans réserve la politique de confidentialité de la FFBT disponible sur son site internet'.

Abonnement Ball-Trap Magazine

L'option 'Abonnement Ball-Trap Magazine' Métropole ou Hors Métropole doit être validée au moment de la prise de licence par le Club pour être prise en compte. Un changement n'est plus possible une fois que le bordereau aura été traité par la Fédération. L'adresse d'envoi du magazine sera celle présente sur la fiche du licencié.

Les tarifs ont légèrement augmenté (dus à la hausse des coûts postaux et de routage).

Licence Handisport

Il est impératif que le Club signale à la Fédération les tireurs présentant un handicap. **Une licence handisport peut être délivrée.**

Procédure à suivre : site de la Fédération > Pratiquer le Ball-Trap > Pratique du Ball-Trap par les personnes en situation de handicap.

Seuls les tireurs handisports titulaires de cette licence handisport sont couverts par l'assurance de la Fédération.

Tireurs étrangers détenteur d'une licence dans son pays d'origine ou tireurs licenciés de la FF Tir compétiteurs plateaux

Le Club doit cocher la case 'Licence FFT ou étrangère de pratique du Ball-Trap' lors du renouvellement ou lors de la création de la Licence 2026 pour que la Fédération puisse ensuite appliquer les modalités de classements prévus.

FINIADA

Les licences sont vérifiées chaque jour par consultation automatique du fichier FINIADA. En cas de confirmation positive par le Service Central des Armes, les Présidents de Régions et de clubs, ainsi que l'intéressé sont informés par courriel. La licence de l'intéressé sera invalidée. **Les personnes inscrites au fichier se verront refuser ou retirer leur licence FFBT.** Elles ne pourront prétendre à aucun remboursement. Si leur situation FINIADA évolue pendant la saison, la Fédération en est informée directement par le Service Central des Armes et réactivera la licence de l'année en cours.

Pour une pratique occasionnelle par des tireurs non licenciés FFBT, il est également obligatoire de vérifier la non-inscription au FINIADA (consultation automatique dès que les informations du tireur sont validées par le club).

FACTURATION

Les traitements bancaires relatifs aux bordereaux de licences validées seront effectués **les 1er et 16 de chaque mois** (sur la base des bordereaux de la quinzaine du mois précédent) à compter de janvier 2025.

Lors du premier bordereau de licence :

- La cotisation annuelle fédérale sera prélevée : 1€ par licencié N-1, avec un minimum de 50€ et un maximum de 200€ ;
- En fonction de votre Ligue d'appartenance : une cotisation Ligue pourra également être prélevée. Le montant varie selon votre Ligue d'appartenance. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre Président de Comité Régional pour plus d'informations.

Afin d'éviter tout frais supplémentaire de traitement, les clubs doivent veiller à s'assurer que leur compte bancaire est suffisamment approvisionné avant chaque prélèvement. **En cas de rejet de prélèvement, des frais de 20 € seront appliqués lors de la nouvelle présentation en banque. Le club concerné verra son accès à Weblice suspendu jusqu'à la régularisation complète du paiement et des frais associés.**

AUTORISATION DE PRATIQUE JOURNALIERE (APJ)

L'Autorisation de Pratique Journalière est **obligatoire** pour toute personne non licenciée FFBT souhaitant pratiquer à l'entraînement sur un stand affilié à la Fédération. **Elle ne peut être délivrée dans le cadre d'une compétition.**

Tarif APJ : 6€

Une APJ peut être souscrite soit via Weblice, Autorisation > APJ > Créer une APJ, soit via l'application FFBT.

L'autorisation pour initiation est réservée aux personnes qui ne possèdent aucun titre de détenteur régulier d'armes et est limitée à 2 séances par période de 12 mois.

Document obligatoire : Pièce d'Identité.

L'autorisation pour pratique occasionnelle est soumise à la présentation d'un titre de détenteur d'armes (permis de chasser, licence FF Tir ou Biathlon). Elle n'est pas limitée en nombre de séance.

Documents obligatoires : Pièce d'Identité et Titre de détenteur d'armes.

La facturation des APJ délivrées par le club se fera par prélèvement bancaire trimestriel (mêmes coordonnées bancaires que les prélèvements licences).

AUTORISATION TEMPORAIRE DE COMPETITION (ATC)

L'Autorisation Temporaire de Compétition est strictement réservée aux licenciés des fédérations étrangères de ball-trap. En aucun cas elle ne peut être délivrée à un licencié de la FF Tir (ce dernier aura l'obligation de souscrire à une Licence FFBT pour participer à une compétition).

Elle est obligatoire pour toute participation d'un étranger licencié dans une fédération étrangère de ball-trap souhaitant participer à une compétition/un concours en France (hors Grand Prix FITASC et Championnats d'Europe/du Monde).

Tarif ATC : 15€, sa validité est de 8 jours ce qui permet d'inclure les entraînements.

Une ATC peut être souscrite soit via Weblice, Autorisation > ATC > Créer une APJ, soit via l'application FFBT.

Documents obligatoires : Pièce d'Identité et Licence étrangère de Ball-Trap

La facturation des ATC délivrées par le club se fera par prélèvement bancaire trimestriel (mêmes coordonnées bancaires que les prélèvements licences).